



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 31 octobre 2014 à 20 h 30

Le trente-et-un octobre deux mil quatorze, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Séverine Bordeaux, MM. David Rogier, Joël Hersan, M^{me} Eliane Flériag et M. Rémi Kaiser.

Etaient absents : MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, Maurice Monge, M^{mes} Marie-Hélène Caron-Parte, Delphine Fettke et Aurélie Lefèvre.

Pouvoirs : M. Mouchez à M^{me} Bordeaux / M. Pariselli à M^{me} Bouychou / M^{me} Caron-Parte à M. Lefèvre et M^{me} Lefèvre à M. Kaiser.

Monsieur Joël HERSAN est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Modification de l'indemnité de fonction du Maire

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour modifier la délibération du 29 mars 2014 relative à l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.

Le **Conseil Municipal décide** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, le montant des indemnités du Maire au taux de 41 % de l'indice 1015.

Le taux de l'indemnité des Adjointes reste inchangé, à savoir 16,50 %.

13 conseillers sont « Pour »

II / Validation du bureau d'études pour l'élaboration du PLU

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 octobre 2014 pour ouvrir les plis reçus des bureaux d'étude en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Etant donné que l'analyse des offres n'a pu être réalisée depuis, le choix du bureau d'étude est, par conséquent, reporté lors d'une prochaine séance.

III / Transfert de crédits pour l'élaboration du PLU

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 35 000 € du compte 21312 – programme 185 – construction d'une médiathèque – afin d'approvisionner le compte 202 – frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme – programme 187.

13 conseillers sont « Pour »

IV / Instauration du droit de préemption

Le conseil municipal envisage d'acquérir le pavillon situé 57 rue de St Michel en vue d'y aménager la Mairie. L'estimation par le service des Domaines est attendue. En revanche, afin de ne pas être destitué de ce bien, au cas où les héritiers trouveraient à vendre, le **Conseil Municipal décide** de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de préempter le bien situé 57 rue de St Michel, d'une superficie totale de 2 120 m², appartenant aux Consorts POITTEVIN, pour un montant maximal de 230 000 € hors frais.

Le conseil municipal donne également pouvoir à Monsieur le Maire pour contacter les héritiers, de les aviser du souhait de cette acquisition en fonction de l'estimation des Domaines et de lancer les consultations sur l'étude de faisabilité du projet.

Après accord des héritiers sur le prix de vente, une nouvelle décision sera prise au sein du conseil municipal.

13 conseillers sont « Pour »

V / Renouvellement des baux de terre

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** reconduire les baux de terres, à compter du 11 novembre 2013 pour une durée de neuf années consécutives, à savoir :

- Au lieu-dit « L'Epine », section V n° 151 – pour une contenance de 1ha 67a 23 ca, au bénéfice de Monsieur Bertrand DELAMOTTE
- Au lieu-dit « Le Chêne », section Y n° 140 – pour une contenance de 1ha 55 71 ca, au bénéfice de Monsieur Jean-Luc KOHLI
- Au lieu-dit « Le Bois des Tannières », section B n° 346 – pour une contenance de 2ha 68a 60ca, au bénéfice de Monsieur Henry DELANNOY

Le bail individuel est consenti moyennant un fermage annuel de 126,69 € à l'hectare, suivant la moyenne des valeurs maximales et minimales des terres et herbages applicables à l'ensemble du département de l'Oise, excepté le Pays de Bray.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les baux correspondants.

13 conseillers sont « Pour »

VI / Achat de logiciel de gestion informatique

Des renseignements complémentaires sont attendus, le sujet est reporté.

VII / Demande de subvention pour les travaux du Stade

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** solliciter une aide financière sur la réserve parlementaire de Monsieur Jean-François MANCEL, Député, sur l'exercice 2015, pour la réalisation des travaux de clôture sur le Stade selon un devis estimatif de l'entreprise SACER pour un montant de 7 249 € HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de déposer le dossier de subvention et d'inscrire les crédits au budget primitif 2015.

La décision prise le 13 mars 2014 est annulée étant donné que le dossier n'a pu être traité en 2014.

11 conseillers sont « Pour »

2 conseillers sont « Contre » - M. KAISER et M^{me} LEFEVRE A.

VIII / Demande de subvention pour les travaux de la Chapelle de la Chaire à Loup

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** solliciter une aide financière sur la réserve parlementaire de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur, sur l'exercice 2015, pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de travaux de la Chapelle de la Chaire à Loup, selon les devis estimatifs des entreprises DAUPHIN et DOS SANTOS pour un montant total de 11 535,98 € HT (travaux de menuiserie et de maçonnerie).

Une souscription sera engagée en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de déposer le dossier de subvention, d'inscrire les crédits au budget primitif 2015, de mettre en forme la rédaction et la distribution de la souscription.

La décision prise le 13 mars 2014 est annulée étant donné que le dossier n'a pu être traité en 2014.

12 conseillers sont « Pour »
1 conseiller est « Contre » - M^{me} LEFEVRE A.

IX / Demande de subvention pour les travaux de réfection du porche de l'Eglise

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** solliciter une aide financière auprès de la DRAC à hauteur de 40 % et du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 25 %, sur l'exercice 2015, pour la réfection du porche de l'Eglise, selon les devis estimatifs des entreprises DAUPHIN et DE PIERRE pour un montant total de 21 000,91 €HT.

Ce dossier a déjà été présenté en mai 2014, mais la DRAC a demandé des modifications relatives aux travaux de maçonnerie.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de déposer le dossier de subvention et d'inscrire les crédits au budget primitif 2015.

La décision prise le 15 mai 2014 est annulée étant donné que le dossier n'a pu être traité en 2014.

13 conseillers sont « Pour »

X / Rétrocession de concession de cimetière

Monsieur le Maire informe les élus qu'en date du 21 octobre 2014, Monsieur Robert DEGOURNAY, domicilié à LA CELLE SAINT CLOUD (Yvelines), détenteur d'une concession à perpétuité dans le cimetière communal depuis le 07 novembre 1979, emplacement n° 375, terrain n° 298, a émis son souhait de rétrocéder cette concession à la Commune à titre gracieux.

Cette concession a été acquise pour un montant de 300 francs, soit 45,73 euros.

Monsieur DEGOURNAY a exprimé dans sa lettre, son souhait de rétrocéder ladite concession à la Commune à titre gracieux et à la condition de céder, également à titre gracieux, cette concession à une famille de Jouy sous Thelle n'ayant pas les moyens financiers pour acquérir une concession et ayant fait une demande d'aide sociale auprès du CCAS de Jouy sous Thelle, demande étudiée et validée par les membres dudit bureau.

La concession étant libre de tout corps et celle-ci ne sera pas utilisée par la famille DEGOURNAY.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** :

- Accepter la rétrocession à la Commune de ladite concession n° 375 à titre gracieux
- D'accepter de faire bénéficier, également à titre gracieux, une famille de Jouy sous Thelle n'ayant pas les moyens financiers pour acquérir une concession et ayant fait une demande d'aide sociale auprès du CCAS de Jouy sous Thelle, demande étudiée et validée par les membres dudit bureau
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette rétrocession de concession sur une durée maximale de cinquante ans.

13 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 21 h 45

Le 05 novembre 2014

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

Informations du CCAS

La distribution des **colis de Noël** est fixée au Samedi 13 décembre 2014 à partir de 10 heures.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales ne se font pas automatiquement lors du déménagement, vous devez faire la démarche de vous présenter en Mairie - durant les permanences - et de vous inscrire. Pour cela, vous devez apporter votre carte nationale d'identité, votre livret de famille et votre carte d'électeur actuelle.

Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu en Mairie entre le 1^{er} Septembre et le 31 Décembre de chaque année. N'attendez pas le dernier jour. Une permanence exceptionnelle pour les inscriptions sera assurée le mercredi 31 décembre 2014 (horaires à définir).

Inscriptions sur la liste de recensement militaire

Les jeunes gens nés en 1998 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès l'âge de 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription **obligatoire** réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

Eclairage public

ERDF a avisé ses abonnés d'une **coupure de courant** (pour certains secteurs) le **Vendredi 21 novembre 2014 entre 9 h 30 et 15 h 30**. La liste des rues et numéros de voirie concernés est consultable sur les panneaux d'affichage de la Mairie, sur le site officiel de la Mairie et chez les commerçants.

Elagage des haies sur voies publiques et terrains privés

Les haies sur la voirie publique doivent être entretenues régulièrement afin de ne causer aucune gêne.

Mais, celles-ci doivent être également entretenues dans les terrains privés (en hauteur et en largeur). En cas d'indisponibilité, de contre-ordre Le dialogue entre voisins est la meilleure des solutions avant d'en arriver à des conciliations, plaintes.....

Fermeture des déchetteries

Le Point Propre de Porcheux / La Houssoye et la déchetterie de Liancourt St Pierre seront fermés du Lundi 23 décembre 2014 au jeudi 2 janvier 2015, en raison des fêtes de fin d'année. Réouverture le Vendredi 3 janvier 2015.

Groupement d'achat de fioul domestique

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que **la prochaine livraison groupée** est prévue pour le **mercredi 17 décembre 2014**, sachant que la suivante aura lieu le mercredi 18 mars 2015.

Les habitants en seront informés plus précisément en temps utile, par voie d'affichage (Mairie, École, Commerces) ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Les bons de commandes sont disponibles en Mairie ainsi que sur le site Internet. Ils devront être déposés en Mairie **au plus tard le samedi 13 décembre 2014 à midi**.